



LE LIVRET DE COMPETENCES, C'EST NON !

Le livret personnel de compétences constitue...

- *Une mascarade d'évaluation*
- *Une évaluation incessante par compétences qui prend le pas sur la construction et l'acquisition patientes des connaissances*
- *Une vision réductrice des savoirs*
- *Un outil de tri social des élèves*
- *Un moyen de transformer radicalement nos métiers*

**Ne rien se laisser imposer par les chefs d'établissement et les IPR !
De l'aveu même du Ministre, il n'y a pas d'urgence à le renseigner...**

Dans tous les collèges de l'Académie de Versailles :

- **Refus de valider les compétences au 2^e trimestre !**
- **Signature de la lettre adressée par le SNES à Luc Chatel pour exiger un moratoire sur le livret de compétences.**

Remettez-la à votre chef d'établissement pour envoi par voie hiérarchique au ministre de l'Education nationale.

Adressez une copie de cette lettre, avec les signatures, à votre section SNES départementale pour que nous puissions en faire le décompte précis.

SNES 78 : 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes. Fax : 01 30 51 28 66

Mail : snes78@versailles.snes.edu

SNES 91 : Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses, 91034 EVRY CEDEX.

Fax : 01 60 77 97 73

Mail : snes91@versailles.snes.edu

SNES 92 : 3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil CEDEX

Mail : snes92@versailles.snes.edu

SNES 95 : Maison des Syndicats - Cité artisanale 26, rue Francis Combe - 95014 CERGY CEDEX

Tél. / Fax : 01 30 32 46 14

Mail : snes95@versailles.snes.edu